

**CONSEIL D’ADMINISTRATION**

PROCÈS-VERBAL de la huitième réunion du conseil d’administration du Conseil de quartier du Vieux-Limoilou, tenue le mercredi 15 novembre 2023 à 19 h, à la Villa Ringfield, 1185 rue La Sarre.

**Présences :**

**Membres avec droit de vote**

Raymond Poirier Président

Jason F. Ortmann Secrétaire

Martin Claveau Trésorier

Barbara Michel Administratrice

Gabrielle Chagnon-Roy Administratrice

Karim Chahine Administrateur

Marjorie Ramirez Administratrice

Il y a quorum.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT :**

Anne Pelletier Conseillère en consultations publiques

Jackie Smith Conseillère municipale du district de Limoilou

Martine Caron Directrice section subventions aux bâtiments, Ville de Québec

*Outre les personnes mentionnées, 18 personnes ont assisté à la rencontre du 15 novembre 2023.*

**ORDRE DU JOUR**

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Ouverture de l’assemblée, lecture et adoption de l’ordre du jour
 | 19 h |
| 1. Adoption des procès-verbaux du 20 septembre et du 18 octobre 2023
 | 19 h 01 |
| 1. Période d’information de la conseillère municipale
 | 19 h 05 |
| 1. Période de questions et commentaires du public
 | 19 h 15 |
| 1. Élection à un poste de dirigeant : vice-présidence
 | 19 h 30 |
| 1. Présentation et dépôt des recommandations préliminaires du conseil de quartier concernant l’avenir des ruelles du Vieux-Limoilou
 | 19 h 35 |
| 1. Période d’échanges : présence d’aménagements de loisir sportifs dans le quartier
 | 19 h 55 |
| 1. Période d’échanges : présence de fontaines et de points d’eau dans le Vieux-Limoilou
 | 20 h 10 |
| 1. Période d’échanges : verdissement et canopée dans le Vieux-Limoilou
 | 20 h 30 |
| 1. Période de suivi des projets en cours
 | 20 h 40 |
| 1. Période d’échanges : projet de bac à jouets en libre-service au parc Ferland
 | 20 h 45 |
| 1. Prise d’acte des rapports de suivi quant aux comités externes auxquels participe le conseil de quartier du Vieux-Limoilou
 | 20 h 55 |
| 1. Période de suivis des résolutions ayant obtenu réponse
 | 21 h 15 |
| 1. Fonctionnement du conseil de quartier
* Correspondances
* Trésorerie
* Paiements à venir
 | 21 h 20 |
| 1. Divers
	* Marche exploratoire sur le sentiment de sécurité dans le Vieux-Limoilou le 7 décembre
 | 21 h 30 |
| 1. Levée de l’assemblée
 | 21 h 35 |

**PROCÈS-VERBAL**

|  |
| --- |
| 1. Ouverture de l’assemblée, lecture et adoption de l’ordre du jour

L’assemblée est ouverte à 19 h 03. Raymond Poirier souhaite la bienvenue aux membres, avant de faire la lecture de l’ordre du jour*.* **SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MARTIN CLAVEAU, IL EST RÉSOLU** par le conseil d’administration du conseil de quartier d’adopter l’ordre du jour de la rencontre du 15 novembre 2023, tel que présenté.**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ** |
| 1. Adoption des procès-verbaux du 20 septembre et du 18 octobre 2023

Les membres ont eu l’occasion de consulter et de corriger les procès-verbaux du 20 septembre et du 18 octobre 2023.**RÉSOLUTION 23-08-42 CONCERNANT L’ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 20 SEPTEMBRE 2023****SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR JASON F. ORTMANN IL EST RÉSOLU PAR** le conseil d’administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou d’adopter le procès-verbal de l’assemblée du 20 septembre 2023.**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ****RÉSOLUTION 23-08-43 CONCERNANT L’ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 18 OCTOBRE 2023****SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR JASON F. ORTMANN IL EST RÉSOLU PAR** le conseil d’administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou d’adopter le procès-verbal de l’assemblée du 18 octobre 2023.**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ** |
| 1. Période d’information de la conseillère municipale

Jackie Smith étant absente, le point est reporté à la prochaine rencontre du conseil de quartier. |
| 1. Période de questions et commentaires du public

Marjorie Ramirez revient sur le projet de loi 31 sur l’habitation du gouvernement provincial, qui entend, dans le but de promouvoir la construction de nouveaux logements, permettre aux municipalités d’ignorer les règlements en matière de zonage et d’urbanisme. Les administrateurs ont hâte de connaître la position de la Ville de Québec à ce sujet. |
| 1. Élection à un poste de dirigeant : vice-présidence

Considérant la démission récente de Julie Bellavance, les membres conviennent de nommer un·e nouvel·le vice-président·e. **RÉSOLUTION 23-08-44 CONCERNANT LA NOMINATION D’UN.E VICE-PRÉSIDENT.E** **SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR BARBARA MICHEL, IL EST RÉSOLU PAR** le conseil de quartier du Vieux-Limoilou de nommer Marjorie Ramirez vice-présidente du conseil d’administration.**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ** |
| 1. Présentation et dépôt des recommandations préliminaires du conseil de quartier concernant l’avenir des ruelles du Vieux-Limoilou

Raymond Poirier résume les recommandations préliminaires des administrateurs relativement à la propriété des ruelles. Le document répertoriant ces recommandations est disponible en ligne, sur la page Web du conseil de quartier[[1]](#footnote-2).Pour les administrateurs, les ruelles revêtent un statut particulier, font partie intégrante du charme, du tissu social, de l’imaginaire du Vieux-Limoilou. Aussi, les membres souhaitent que le flou juridique entourant leur propriété soit enfin dissipé. En émettant ces recommandations, les administrateurs, qui ont récemment consulté les résidents du Vieux-Limoilou, désirent notamment :* Permettre la réappropriation réelle et pérenne des ruelles ;
* Encourager les initiatives qui soutiennent le verdissement et l’amélioration de la qualité de l’air ;
* Faciliter la gestion des ruelles (déneigement, entretien, etc.)

Raymond Poirier insiste sur l’importance, pour les propriétaires riverains, d’accéder à des programmes municipaux qui soutiendront leur mise en action. Il ajoute que la Ville a évalué à 1,8 million de dollars la mise à niveau des ruelles du Vieux-Limoilou (restaurations des chaussées, décontamination des zones de plantation, etc.), et à 2,1 millions de dollars leur entretien annuel. Notons, en outre, qu’aucun cadre réglementaire ne s’applique à la mise à niveau des ruelles advenant leur municipalisation. Le président mentionne que les solutions proposées par les membres dans le cadre ces recommandations représentent une première phase du travail. Il explique aussi que les citoyens du Vieux-Limoilou sont mobilisés, prêts à faire partie d’un projet pilote qui permettra à la Ville, du même coup, d’entamer une réflexion quant à l’avenir des ruelles des autres quartiers.Les administrateurs invitent la Ville :* À dissiper le *statut quo.*
* À ne pas pencher pour un rachat par comité de ruelle. Les membres estiment qu’il ne s’agit pas de la bonne solution. Ils craignent, d’une part, que la charge de la gestion d’un organisme privé soit trop lourde pour les citoyens, et d’autre part que le passage d’un espace collectif à un espace privatif menace les ruelles.
* À opter pour la municipalisation des ruelles. Les administrateurs pensent que la Ville devrait réévaluer les différents modèles de municipalisation.
* Ou à appuyer et à soutenir l’achat collectif des ruelles. Pour les administrateurs, cette avenue permettrait de préserver la vocation des ruelles. Les membres pensent, en outre, que la Ville devrait réfléchir au modèle des fiducies d’utilité sociale (FUS).
* À élargir le comité de réflexion quant à l’avenir des ruelles. Les administrateurs sont d’avis que la Ville devrait s’associer, entre autres, à des experts externes, à des élus et à des citoyens pour réfléchir à la propriété de ces milieux de vie.

Le conseil de quartier pense que la Ville devrait entamer un travail juridique avant même d’avoir statué quant au modèle de gouvernance des ruelles. Il invite la municipalité à explorer les différentes structures de gouvernance, à étudier les contraintes des ruelles, à consulter les citoyens, à choisir un modèle et à établir une constitution formelle du réseau de ruelles de Limoilou en cinq ans.À la question d’un citoyen, Raymond Poirier répond que les FUS n’ont pas besoin d’être chapeautés par un OBNL. En penchant pour ce modèle, le conseil de quartier pense que la Ville pourrait protéger l’aspect collectif des ruelles, et faciliter leur entretien et leur administration. Le président rappelle que la municipalité a déjà admis avoir un rôle à jouer dans l’appropriation des ruelles, et qu’un soutien financier était déjà prévu pour cet exercice.À la question d’une citoyenne, Raymond Poirier répond que le conseil de quartier s’est basé sur les travaux du TIESS pour proposer le modèle des FUS, qui ne semble pas, par ailleurs, poser de problème du point de vue de l’assurabilité des ruelles. Il faudra, cela dit, inclure cette considération dans l’analyse des coûts et de la faisabilité de cette structure de gouvernance, dont le statut est celui d’un organisme de bienfaisance.Raymond Poirier, en réponse aux citoyens, mentionne aussi :* Que le conseil de quartier juge qu’il serait pertinent que la Ville organise des consultations publiques pour entendre les avis des citoyens relativement à la gouvernance des ruelles.
* Que le modèle des FUS pourrait, en fonction de la convention proposée par la Ville, offrir aux citoyens un meilleur contrôle de leur patrimoine collectif. La gestion légale des ruelles reviendrait alors à la Fiducie, qui serait gouvernée par la Ville et les propriétaires riverains.
* Qu’ici même, à Québec, plusieurs experts pourraient alimenter, grâce à leur riche expertise, la réflexion de la Ville. Selon lui, un groupe de recherche pourrait s’intéresser à la question.

Martine Caron, directrice section subventions aux bâtiments, mentionne que la Ville de Québec est très ouverte à collaborer avec les citoyens et qu’elle recevra et analysera les recommandations du conseil de quartier. Elle mentionne que la Ville veut entendre les besoins des citoyens et les satisfaire. Elle souhaite également développer des projets pilotes innovants.Une citoyenne pense que les comités de ruelle devraient, eux aussi, se rassembler pour discuter des solutions qui leur conviennent, et des problèmes auxquels ils sont confrontés.À une question de Marjorie Ramirez, Martine Caron répond que les propositions du conseil de quartier pourraient être analysées par la Ville au premier trimestre de 2024. La directrice pense qu’un comité de réflexion pourrait être créé à court terme.Les administrateurs conviennent unanimement de déposer les recommandations du conseil de quartier à Martine Caron. |
| 1. Période d’échanges : présence d’aménagements de loisir sportifs dans le quartier

Raymond Poirier mentionne que le conseil de quartier a amorcé des réflexions quant à l’aménagement du parc d’Iberville dans le contexte de l’arrivée du nouveau jardin communautaire, qui s’est révélé beaucoup plus grand que les administrateurs l’auraient cru. Le président explique que les membres ont pu constater que malgré l’espace occupé par le jardin, le parc d’Iberville restait vaste, capable d’accueil de nouveaux équipements sportifs. À ce sujet, ils ont transmis une résolution à la Ville, mais la réponse qu’ils ont obtenue fut insatisfaisante. Aussi, ils souhaitent poursuivre leur discussion avec le Service des Loisirs, des sports et de la vie communautaire.**RÉSOLUTION 23-08-45 CONCERNANT LA MISE EN PLACE D’ÉVENTUELS ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DANS LE PARC D’IBERVILLE ET LA NOTION D’ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ**CONSIDÉRANT que le conseil de quartier a partagé en septembre 2023 l’idée d’un projet de plateforme sportive extérieure avec le Service des loisirs — plateforme qui pourrait, pour les personnes citoyennes du quartier, remplacer l’espace perdu au parc D’Iberville, ouvrir la pratique de sports émergents et combler un espace vacant du secteur ;CONSIDÉRANT la réponse obtenue par Richard Marchand, directeur de division, Service de Loisirs, sports et vie communautaire le 6 novembre 2023, insérée ici à titre de rappel : « La desserte d’un quartier en parcs se calcule pour l’ensemble d’un secteur et non pas basée sur un point précis comme le parc d’Iberville. Nous comprenons que le secteur de Limoilou est un espace densifié et que le développement de nouveaux équipements est aujourd’hui limité. Des actions comme l’ajout de sentier cyclable et l’aménagement de la passerelle de la Tortue sont prises pour faciliter l’accès aux parcs et équipements, favoriser la mobilité active et la circulation entre les différents espaces publics. Un total, 3 parcs de voisinage, 6 parcs de quartier, 2 parcs municipaux et 4 parcs-écoles desservent le quartier. À eux seuls les parcs de quartier et municipaux offrent plus de 50 équipements sportifs et récréatifs. En réponse la demande d’aménagement de nouveaux équipements, il n’est actuellement pas prévu d’aménagement de nouveau skatepark et de basketball à court terme. La desserte pour le skatepark est assumée par 2 parcs (Ferland et Victoria). Le basketball peut être pratiqué dans 3 parcs (Ferland, Victoria et Gilles-Lamontagne) en plus des 3 parcs-écoles (De la Cité, Grande-Hermine et Saint-Fidèle). Enfin, les projets pouvant être subventionnés par le Programme d’aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air sont des projets pour lesquels nous avons déjà des orientations. »**SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR JASON F. ORTMANN, IL EST RÉSOLU QUE** le conseil de quartier du Vieux-Limoilou de : EXPRIME son désaccord quant au décompte des parcs et équipements de loisirs facilement accessibles aux personnes résidentes du quartier Vieux-Limoilou, dans la mesure où les notions de facilité d’accès et de distance raisonnable doivent être prises en compte ;ESTIME ainsi que le parc Victoria ne peut être considéré comme un équipement facilement accessible pour un résident du quartier Vieux-Limoilou — ne serait-ce par les enjeux de sécurité et capacité de déplacement entre le quartier et le parc, autant que par la notion de distance raisonnable alors que cette installation est située à environ 22 minutes de marche du centre du quartier et 23 minutes de marche du parc D’Iberville dans le cadre d’un déplacement impliquant la traversée d’une artère autoroutière ;CONSIDÈRE également que le skatepark de l’École Brébeuf n’est pas adapté à toutes les pratiques pouvant être réalisées dans ce type d’équipement, contrairement à celui du parc Victoria - et rappelle au Service des loisirs que des jeunes s’étaient d’ailleurs mobilisés à cet effet, à plusieurs reprises lors de séance du conseil de quartier demandant l’ouverture de réglementations d’accès, notamment pour des trottinettes, ainsi que l’ajout d’équipements du genre ceux-ci étant jugés insuffisants pour la demande actuelle ;RAPPELLE par ailleurs que pour la population de la portion sud du quartier demeure à une certaine distance — 20 minutes de marche — du parc D’Iberville et donc que, encore ici, la notion de « proximité » demeure discutable, bien que le trajet soit mieux balisé que pour le parc Victoria ;CRAINT que l’importance des trajets requis ou leur manque de convivialité viennent, pour certains individus, limiter l’accès à certaines de ces infrastructures ;RAPPELLE également que quelque 32 116 personnes résident dans les quartiers du Vieux-Limoilou (dont 14 425 personnes résidentes pour le Vieux-Limoilou, et incluant quelque 49,2 % de ménages avec enfants), de Saint-Roch et Saint-Sauveur, pour uniquement trois skateparks situés dans le pourtour de ces quartiers (parc Dollard-des-Ormeaux, parc Victoria, parc Ferland) ;RAPPELLE que seulement 3 des 27 skateparks de la municipalité se situent dans ces trois quartiers, comparativement à 8 dans le secteur Charlesbourg, et 5 pour Les Rivières ;CONSIDÈRE que, sur le plan des terrains de basketball, bien que les terrains gérés par la Commission scolaire de la Capitale puissent être considérés, et que le parc Gilles-Lamontagne puisse être considéré comme de « proximité » pour le sud de Limoilou dans une certaine mesure, aucun de ces terrains n’est un terrain de basketball répondant aux normes et exigences minimales de conception, que l’équipement est désuet, que deux des trois terrains ne sont pas éclairés et que, de ce fait, l’ajout d’un terrain du genre pourrait avoir un impact favorable sur la pratique du sport dans le secteur du centre-ville de Québec ;RAPPELLE au Service des loisirs le réel potentiel que le terrain vague, à proximité des bretelles de l’autoroute Dufferin-Montmorency, et limitrophe au parc D’Iberville et au parc linéaire de la rivière Saint-Charles peut constituer une réelle opportunité porteuse pour l’aménagement d’infrastructures de loisirs dans le secteur ;RÉITÈRE qu’il estime que l’aménagement d’un projet de terrain de basketball, de skatepark ou d’autres sports trop peu représentés dans le secteur pourrait être porteur, d’autant plus que le terrain n’a aucune utilité ou usage actuellement ;RAPPELLE que la Ville de Québec, dans sa Vision du développement durable visant trois défis collectifs dont la cohésion sociale et la santé globale des individus et que, dans les pistes d’action identifiées en lien avec cet objectif, souhaitait être équitable dans l’accès aux équipements et installations culturelles et sportives, ainsi que contribuer au sentiment de sécurité de la population - objectif qui, selon le conseil de quartier, peut être appliquée à l’idée de trouver un usage fonctionnel à un terrain vague non habitable, plutôt que de maintenir celui-ci dans son non-statut et ainsi risquer qui d’attiser plutôt un sentiment d’insécurité ;SOUHAITE une ouverture du Service des loisirs à explorer concrètement et réellement la faisabilité d’une telle initiative ;RÉITÈRE sa disponibilité à échanger sur le sujet.**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ** |
| 1. Période d’échanges : présence de fontaines et de points d’eau dans le Vieux-Limoilou

Barbara Michel mentionne que plusieurs citoyens lui ont fait part de leur désir de voir plus d’abreuvoirs et de toilettes publiques être installés dans le quartier. L’administratrice ajoute que plusieurs de ces aménagements ont d’ailleurs été retirés pour l’hiver. Les membres souhaitent adopter une résolution à ce sujet.Anne Pelletier invite les administrateurs être plus précis relativement aux emplacements où ils souhaiteraient que des fontaines, toilettes et points d’eau soient aménagés.Une citoyenne, enseignante au primaire, déplore le fait que certaines installations sanitaires publiques soient barrées, même durant l’été. Elle pense, en outre, que les fontaines et points d’eau qui sont fermés pour l’hiver pourraient être réouverts plus tôt, au printemps. La citoyenne mentionne que certains parents du quartier doivent se résigner à traîner avec eux des toilettes portatives lorsqu’ils vont au parc avec leurs jeunes enfants.**RÉSOLUTION 23-08-46 CONCERNANT LE MANQUE D’ABREUVOIR ET DE TOILETTES PUBLIQUES DANS LE QUARTIER DU VIEUX-LIMOILOU**CONSIDÉRANT la gentrification du quartier et l’arrivée en grand nombre de familles qui empruntent les rues pour se rendre à des activités ou des commerces locaux ;CONSIDÉRANT la volonté des citoyens de faire leur part sur le plan écologique et la diminution du plastique et qui souhaitent avoir accès à des points d’eau pour boire ou remplir leurs gourdes ;CONSIDÉRANT que Limoilou regroupe encore aujourd’hui un grand nombre de personnes démunies qui marchent par manque de moyens financiers et qui ont de la difficulté à trouver des abreuvoirs et des toilettes afin de répondre à leurs besoins primaires ;CONSIDÉRANT que les enjeux d’itinérances augmentent dans le quartier et que le manque d’infrastructures sanitaires publiques participe à fragiliser la situation des personnes itinérantes en plus de potentiellement exacerber les tensions entre ces dernières et les autres résidents et résidentes du Vieux-Limoilou ;CONSIDÉRANT que la 3e Avenue est devenue une artère populaire auprès des citoyens de la grande région qui Québec qui viennent régulièrement profiter des activités durant la période estivale et qui souhaitent avoir un accès facile à des toilettes et des abreuvoirs ;CONSIDÉRANT que la 4e Avenue est un axe passant pour les citoyens qui se déplacent du nord au sud et qu’il n’y a aucun point d’eau ;CONSIDÉRANT que la 8e Avenue présente une piste cyclable permettant de rejoindre le centre du Vieux-Limoilou et qu’aucun abreuvoir n’est présent près du chemin ;CONSIDÉRANT que les commerces n’ont pas la responsabilité de desservir la population qui souhaite aller aux toilettes ;CONSIDÉRANT que les quelques abreuvoirs déjà en place présentent un manque flagrant de salubrité, ce qui dissuade certaines personnes à les utiliser ;CONSIDÉRANT que des îlots de chaleurs sont toujours une source de déshydratation dans le quartier et que les citoyens doivent les traverser pour se rendre dans les parcs à l’extérieur des artères principales du Vieux-Limoilou pour avoir accès à des abreuvoirs ;CONSIDÉRANT que les seules toilettes publiques du quartier du Vieux-Limoilou se situent au parc Cartier-Brébeuf ;CONSIDÉRANT que la Ville de Québec, par le biais de son Service des loisirs, avait informé le conseil de quartier que des toilettes publiques permanentes seraient mises en place dans le pavillon du parc D’Iberville, dans le cadre de sa réfection, et que celle-ci serait mise en priorité pour une réalisation à temps pour l’été 2022 ;**SUR PROPOSITION DE BARBARA MICHEL, DÛMENT APPUYÉE PAR MARTIN CLAVEAU, IL EST RÉSOLU QUE** le conseil de quartier du Vieux-Limoilou :DEMANDE à l’administration municipale de prendre en considération le manque d’abreuvoirs dans le quartier et d’évaluer la possibilité de mettre en place des abreuvoirs au parc de Vieux Passage, à la Place Sylvain-Lelièvre, au coin de Capucins et Canardières, au nord de la 4e Avenue près de la 18e rue et une dernière près de la piste cyclable de la 8e Avenue à la hauteur du Cégep Limoilou ;SE QUESTIONNE quant au processus d’entretien des abreuvoirs en place (par exemple, l’abreuvoir du parc de l’Anse-à-Cartier) afin d’offrir un service sécuritaire et salubre aux citoyens ;PROPOSE à l’administration municipale d’évaluer les espaces disponibles afin de mettre en place des toilettes publiques sur la 3e Avenue, la 1e Avenue et la 4e Avenue permettant ainsi d’enlever un poids aux commerçants locaux qui sont souvent confrontés à des demandes à cet effet ;ESTIME que les citoyens démontrent une nette volonté à participer aux objectifs environnementaux en utilisant une bouteille d’eau réutilisable et qu’ils devraient avoir accès à des abreuvoirs pour les remplir ;S’INFORME quant à l’échéancier prévu pour la réfection du pavillon de services du parc D’Iberville et la mise en place de toilettes publiques, alors que le conseil de quartier avait été informé par le Service des loisirs lors de son assemblée publique du 16 février 2022 qu’une somme avait été réservée afin de permettre la modification de divers bâtiments pour rendre les services sanitaires accessibles hors des heures normales d’ouverture, que ladite réfection du pavillon était incluse dans cette enveloppe, et que sa réfection avait été priorisée pour 2022 ;EST OUVERT à participer activement et en collaboration avec la Ville de Québec à l’élaboration d’un plan d’action axé sur l’installation d’infrastructures adéquates en réponse aux besoins de base des personnes citoyennes du Vieux-Limoilou.**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ** |
| 1. Période d’échanges : verdissement et canopée dans le Vieux-Limoilou

Raymond Poirier mentionne que les administrateurs veulent joindre leur voix à celle des membres des conseils des quartiers de la basse-ville, de Limoilou et de Vanier afin que la municipalité priorise le verdissement du centre-ville. Anne Pelletier se demande si le conseil de quartier souhaite obtenir une réponse à sa résolution ou simplement faire part de son mécontentement à la Ville. Les administrateurs conviennent d’ajouter un appel à l’action à leur résolution. Ils demandent, entre autres, à la municipalité de réviser à la hausse ses objectifs dans la logique des rapports publiés en 2023 concernant la pollution atmosphérique.Des citoyens déplorent le fait que la Ville n’ait pas tenu sa promesse de planter des arbres à grand déploiement à certains endroits dans le quartier. Ils pensent que la municipalité devrait orienter les résidents du secteur vers de plus gros arbres, et mettre de côté les lilas japonais.**RÉSOLUTION 23-08-47 CONCERNANT LE VERDISSEMENT DU VIEUX-LIMOILOU ET LE FRONT COMMUN BASSE-VILLE, LIMOILOU ET VANIER**CONSIDÉRANT qu’en 2015, le taux de canopée du Vieux-Limoilou se situait à 13 % selon la Vision de l’arbre de la Ville de Québec et que, selon cette même vision, un taux de 17 % ou 19 % serait ciblé comme objectif pour notre quartier d’ici 2025 ;CONSIDÉRANT que la Vision de l’arbre a été réalisée en amont des multiples rapports publiés en 2023 considérant la qualité de l’air et la pollution atmosphérique dans le Vieux-Limoilou, publiés successivement par le Groupe de travail sur les contaminants atmosphériques, la Direction régionale de la santé publique et la Ville de Québec ;CONSIDÉRANT que dans l’ensemble de ces rapports, le rôle du verdissement et l’impact de la canopée sur la qualité de l’air ont été identifiés comme un moyen efficace de mitigation ;CONSIDÉRANT que dans son étude et dans ses présentations publiques, la Direction régionale de la Santé publique a identifié la cible de 40 % comme l’idéal à atteindre en matière de verdissement dans une logique de santé publique, dans le contexte des enjeux relatifs à la pollution atmosphérique dans les quartiers centraux, dont le Vieux-Limoilou ;CONSIDÉRANT qu’un même arbre n’a pas le même impact dans tous les quartiers et qu’ainsi, un arbre planté dans le Vieux-Limoilou aura un impact plus important sur la santé publique que le même arbre planté dans la Haute-Saint-Charles ;CONSIDÉRANT que la plantation dans le Vieux-Limoilou implique soit une capacité de mobilisation des propriétaires pour favoriser la plantation dans les espaces non municipaux, soit une volonté politique afin de débloquer des budgets concrets pour soutenir des initiatives de déminéralisation dans les espaces municipaux ;CONSIDÉRANT que le conseil de quartier est conscient que l’atteinte d’une cible de 40 % serait complexe dans le contexte de quartiers hautement densifiés ;CONSIDÉRANT que le conseil de quartier appuie le Front commun Basse-Ville-Limoilou-Vanier pour le verdissement, sorti publiquement plus tôt ce mois-ci et soutenu par une pétition signée par 811 personnes, dont la grande majorité réside dans les quartiers concernés ;**SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MARTIN CLAVEAU, IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de quartier du Vieux-Limoilou : DÉPLORE que la Ville de Québec n’ait pas revu les objectifs de canopée identifiée dans la Vision de l’arbre afin de rendre ceux-ci plus ambitieux, dans le respect des objectifs vers lesquels tendre énoncés par la Direction de la santé publique, et dans le contexte où le conseil de quartier est certain de la capacité qu’a la Ville de Québec et ses services à innover ;DEMANDE que ces objectifs soient révisés à la hausse, dans la logique des multiples rapports publiés en 2023 concernant la pollution atmosphérique ;ENDOSSE les demandes portées par le Front commun, c’est à dire : Que la végétalisation des quartiers de la Basse-Ville, Limoilou et Vanier, dont le Vieux-Limoilou, soit considérée prioritaire, autant pour les terrains non municipaux que pour les arbres d’alignement ; Que des objectifs quantitatifs clairs soient fixés pour chacun des quartiers la Basse-Ville, Limoilou et Vanier, dont le Vieux-Limoilou, autant pour le ratio d’arbres plantés que pour le taux de déminéralisation en amont ;Que les feuillus à grand déploiement ainsi que les conifères (qui ont la capacité de retenir et d’absorber une partie des particules fines et des poussières) soient priorisés dans les quartiers de la Basse-Ville, Limoilou et Vanier, dont le Vieux-Limoilou.SE QUESTIONNE sur le nombre d’arbres d’alignement plantés ou dont la plantation des projetées dans le Vieux-Limoilou, ainsi que la quantité de projets de déminéralisation prévus ;DEMANDE à ce que la Ville de Québec pousse les citoyens vers les arbres les plus ambitieux possible pour la plantation, plutôt que des arbres à impact plus faible sur la qualité de l’air, comme des lilas japonais.**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ** |
| 1. Période de suivi des projets en cours

Raymond Poirier mentionne que le conseil de quartier a reçu les visuels de son projet de sécurité routière 2023, qui veut marquer au sol les limites des ruelles. Les administrateurs pourront bientôt procéder à l’achat de la peinture et à l’impression du matériel nécessaire à la concrétisation de leur projet. Le président ajoute que l’équipe de Limoil’Air discute actuellement avec l’UQTR du développement d’un projet relatif à la communication des résultats des données récoltées par les capteurs. |
| 1. Période d’échanges : projet de bac à jouets en libre-service au parc Ferland

Raymond Poirier mentionne qu’en 2018, le conseil de quartier a eu l’idée d’aménager un bac à jouets communautaire au parc Ferland. Les administrateurs ont alors développé un projet avec la Joujouthèque basse-ville ainsi que l’organisme 1, 2, 3 Go ! Limoilou, rédigé un document d’une quinzaine de pages ventant la pertinence d’une telle initiative, fait un montage financier, et discuté plusieurs fois avec la Ville des conditions d’acceptation de son projet. Le service de l’Interaction citoyenne a été contraint de refuser de financer l’initiative du conseil, jugeant que le financement du projet relevait plutôt du service des Loisirs. À son tour, le service des Loisirs a refusé de financer le bac à jouets, ne reconnaissant pas le conseil de quartier comme un organisme partenaire. En 2020, la Joujouthèque basse-ville a accepté de déposer elle-même le projet, qui a été mis sur la glace en raison de la pandémie. En 2022, il était trop tard : la Joujouthèque ne disposait plus du temps nécessaire pour déposer la demande.Ce n’est qu’en 2022, à la suite d’une publication de Monlimoilou, que le service de l’Interaction citoyenne a repris la balle au bond, acceptant d’accompagner le conseil de quartier dans sa démarche. Le service des Loisirs a, par la suite, décidé de mettre sur pied un programme de bac à jouets communautaires, qui n’a finalement pas semblé particulièrement populaire. Le conseil de quartier souhaite désormais reformuler sa demande.**RÉSOLUTION 23-08-48 CONCERNANT LA MISE EN PLACE D’UN BAC À JOUETS EN LIBRE SERVICE AU PARC FERLAND DANS LE CADRE D’UNE INITIATIVE PILOTE**CONSIDÉRANT que le conseil de quartier travaille depuis 2019 mettre en place un bac à jouets en libre-service au Parc Ferland dans le cadre d’une initiative pilote ;CONSIDÉRANT que le conseil de quartier était en mesure, à la fois par des partenariats privés et à la fois par le biais de son budget d’initiatives administré par le Service d’interaction citoyenne, de prendre en charge dès 2019 l’ensemble des dépenses associées à la mise en place de cette initiative ;CONSIDÉRANT que l’ensemble des partenariats établis autour du bac à jouets en libre-service répondaient aux préoccupations émises par la Ville de Québec, notamment quant à la sécurité de l’infrastructure et son encadrement, identifiées dans des échanges préalables avec divers représentants de l’administration municipale ;CONSIDÉRANT que le Service des loisirs, dans ses règlements, ne reconnaît pas les conseils de quartier, et que par conséquent le conseil de quartier du Vieux-Limoilou — malgré son statut à l’intérieur de l’appareil municipal — n’est pas habilité à mettre en place un projet dans un parc municipal sans une autorisation particulière - le Service des loisirs étant habilité à financer uniquement les organismes qu’il reconnaît, et que seules des initiatives financées par le Service des loisirs pouvant être mises en place dans les parcs municipaux ;CONSIDÉRANT que les autres partenaires du projet ont, aujourd’hui comme à l’époque, uniquement droit à un nombre de dépôts limité et, de ce fait, bien qu’ils sont ouverts et disponibles à soutenir et guider le projet, ils ne souhaitent pas prendre en charge le dépôt de la demande de financement associé à celui-ci ;CONSIDÉRANT qu’après trois ans d’efforts afin de trouver une porte de sortie à cette situation, le Service d’interaction citoyenne et son équipe de direction ont agi en novembre 2021 à titre de médiateurs entre le Service des loisirs et le conseil de quartier afin de trouver une solution à cette situation ;CONSIDÉRANT que la solution identifiée en sortie de rencontre entre les trois parties, constituait en le développement d’un programme municipal lié à la mise en place de bac à jouets en libre-service, programme dans lequel le projet du conseil de quartier pourrait faire office de projets pilote afin d’identifier ou valider divers critères de fonctionnement et de gouvernance pour ce type de projet ;CONSIDÉRANT que ce comité, formé de divers organismes de loisirs couvrant le territoire de la municipalité, de ressources de la Ville de Québec et d’un citoyen associé au conseil de quartier ne s’est rencontré qu’une seule fois par le biais de la plateforme de téléprésence Zoom le 18 octobre 2022 ;CONSIDÉRANT que depuis le 18 novembre 2022, date où une seconde rencontre du comité avait été annulée, aucune communication concernant le comité et son travail n’a été effectuée auprès des personnes y siégeant, et aucun suivi quant au potentiel projet pilote du conseil de quartier n’a été effectué ;CONSIDÉRANT que les possibilités de partenariats, tant financier ou en service, demeurent actuellement sur la table, et que le cadre de fonctionnement identifié dans la dizaine de pages de présentation du projet est toujours effectif ;CONSIDÉRANT que le conseil de quartier et ses partenaires sont d’avis que ce projet pilote demeure d’intérêt pour la communauté limouloise et que, bien que les enfants des personnes citoyennes qui portaient ce projet aient avancé en âge, d’autres enfants pourront bénéficier de cette initiative lorsqu’elle sera mise en place ;**SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MARTIN CLAVEAU, IL EST RÉSOLU QUE** le conseil de quartier du Vieux-Limoilou : DEMANDE la permission au Service des loisirs de l’autoriser à mettre en place le projet pilote de bac à jouets en libre-service tel que porté par le conseil de quartier depuis 2019 ;DEMANDE au Service de l’interaction citoyenne de permettre au conseil de quartier d’utiliser une portion de son budget d’initiatives afin de mettre en place le projet pilote de bacs à jouet en libre-service tel que porté par le conseil de quartier depuis 2019 ;DEMANDE au Service d’interaction citoyenne et au Service des loisirs de se concerter de façon à permettre la réalisation d’un projet pilote de bac à jouets en libre-service au Parc Ferland dès l’été 2024 ;RAPPELLE que le projet proposé et porté depuis 2019 par le conseil de quartier répond à une demande et à un besoin des citoyens et citoyennes du secteur, et réalisé conjointement avec des partenaires experts et des acteurs clé du quartier, et répond à des objectifs et visées liés tant à l’éducation par le jeu qu’au vivre-ensemble ;PROPOSE que le projet de bac à jouets en libre-service porté par le conseil de quartier soit documenté en vue soit de guider une éventuelle politique publique en la matière, soit de façon à étayer les travaux du comité devant piloter le développement d’une politique municipale entourant ce type de service, advenant que ce comité soit toujours actif ;DÉPLORE que ce projet au départ simple soit bloqué depuis bientôt cinq ans.**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ** |
| 1. Prise d’acte des rapports de suivi quant aux comités externes auxquels participe le conseil de quartier du Vieux-Limoilou

**Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles** Gabrielle Chagnon-Roy mentionne que le lors de sa dernière rencontre, le comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles a pu assister à une présentation des objectifs du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031 (PMGMR), ainsi qu’à une présentation du Plan d’action 2023-2027 pour une saine qualité de l’air extérieur.Elle mentionne que le Plan d’action 2023-2027 comporte sept axes portant, notamment, sur les chantiers et la gestion et l’entreposage des matériaux en vrac (il est entre autres prévu de réglementer, sur le plan municipal, la protection des matériaux en vrac), ainsi que sur la recherche et les données scientifiques (la Ville entend développer, en collaboration avec l’Institut national d’optique, un programme de caractérisation des sources d’émission et diffusion.)Gabrielle Chagnon-Roy ajoute que la Ville entend développer un projet pilote de capteurs installés sur des lampadaires à travers la Ville. L’administratrice mentionne, en outre, que le PMGMR 2024-2031, toujours embryonnaire, inclut désormais les commentaires des citoyens, et survole le thème de la qualité de l’air. Il s’agit d’un plan étoffé, dont la mise en œuvre s’appuie sur des données claires et des cibles quantifiables. Gabrielle Chagnon-Roy explique enfin qu’il subsiste toujours scepticisme quant aux capacités en termes de ressources humaines du conseil d’agglomération, qui sera chargé de faire le suivi de la mise en œuvre du PMGMR.Gabrielle Chagnon-Roy mentionne qu’une proposition quant à la gouvernance du comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles sera bientôt déposée.Les administrateurs constatent que les sacs mauves distribués par la Ville pour la récupération des matières organiques génèrent beaucoup d’humidité.Marjorie Ramirez mentionne que lors de sa prochaine rencontre, le CVAP demandera à la Ville de lui présenter les résultats de l’étude qui a mené à la rédaction du Plan sur la qualité de l’air extérieure.Raymond Poirier mentionne que les Rendez-Vous Limoilou a tenu son assemblée générale annuelle, ce qui lui a permis de récolter des pistes qui orienteront le travail des chantiers. |
| 1. Période de suivis des résolutions ayant obtenu réponse

Aucun suivi supplémentaire. |
| 1. Fonctionnement du conseil de quartier
* Correspondances

Raymond Poirier mentionne que le conseil de quartier a reçu beaucoup de demandes d’entrevue en lien avec le projet de tramway et la gouvernance des ruelles.* Trésorerie

En 2023, le fonctionnement du conseil de quartier a coûté 3600 $. La réimpression des pancartes pour les ruelles a mobilisé une bonne partie de ce budget. Les membres voteront les budgets des projets qui sont toujours en cours en décembre prochain.* + Paiements à venir

**RÉSOLUTION 23-08-49 CONCERNANT LE PAIEMENT DE LA SECRÉTAIRE DE RÉDACTION****SUR PROPOSITION DE MARTIN CLAVEAU, DÛMENT APPUYÉE PAR BARBA MICHEL, IL EST RÉSOLU PAR** le conseil d’administration d’autoriser le paiement de 90 $ à Jade Pelletier-Picard pour le secrétariat de rédaction de l’assemblée du conseil de quartier de novembre 2023.**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ** |
|
| 1. Divers
	* **Marche exploratoire sur le sentiment de sécurité dans le Vieux-Limoilou le 7 décembre**

C’est le 7 décembre prochain, de 17 h à 19 h, que se tiendra la marche exploratoire sur le sentiment de sécurité dans le Vieux-Limoilou. Un exercice de cartographie émotive suivra la marche. Cette activité permettra de brosser un portrait du sentiment de sécurité des piétons qui parcourent le quartier la nuit tombée. |
| 1. Levée de l’assemblée

**SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MARJORIE RAMIREZ, IL EST RÉSOLU PAR** le conseil d’administration du conseil de quartier de lever l’assemblée à 21h33. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_SIGNÉ Raymond Poirier, Président \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_SIGNÉ Jason F. Ortmann, Secrétaire |

1. <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/conseils_quartier/vieuxlimoilou> [↑](#footnote-ref-2)